

ESS ET DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LE SPORT : VERS UNE REFONTE DES PAYSAGES SPORTIFS FRANÇAIS ET MONDIAL.



Géraud Mousnier

Communication dans le cadre des rencontres du Réseau Inter-universitaire de l'Economie Sociale et Solidaire 2020

Résumé :

Cet article propose une analyse des paysages sportifs français et mondial, en distinguant le milieu professionnel et le cadre associatif. Dans un contexte de fortes évolutions de son environnement et des pratiques sportives elles-mêmes, il s'intéresse aux besoins et aux opportunités de développement, et décrit les réponses et les freins qu'apportent le développement durable et l'économie sociale et solidaire.

Le sport privé ayant une orientation tournée vers le profit financier, cherche depuis quelques années à mettre en place des politiques de développement durable. Cette ambition pourrait être renforcée par la mise en place de sociétés à mission ou de certifications de type « b-corp », et par un positionnement de leader dans l'innovation tournée vers le développement durable.

Le sport associatif, en proie à des difficultés de gouvernance et de financement, pourrait se renouveler et trouver un cadre de développement adéquat en s'orientant vers l'Economie Sociale et Solidaire.

Les innovations économiques, sociétales et environnementales portées par ces deux composantes complémentaires du paysage sportif ne devront pas être restreintes à l'univers du sport, mais pourront être source d'inspiration pour la société toute entière.

Mots clés : Sport, développement durable, ESS, gouvernance, économie

Introduction

Si l'activité physique remonte à l'antiquité, le sport moderne tel que nous le connaissons ne remonte qu'à la fin du XIX^{ème} siècle. Les deux guerres mondiales et les révolutions sociétales, qu'il aura accompagnées tout autant que subies, l'ont fait évoluer pendant un siècle. Mais sa mutation s'est considérablement accélérée depuis les années 70, avec l'apparition de nouvelles pratiques sportives, la professionnalisation du sport de haut niveau et l'évolution de son environnement économique et médiatique.

Dans un contexte sociétal appelant à reconsidérer nos modèles, le sport professionnel comme le sport associatif doivent aujourd'hui évoluer. Les principes du développement durable et l'économie sociale et solidaire peuvent les orienter dans ce renouvellement.

1. Evolution de la pratique sportive

La pratique du sport tel que nous le connaissons trouve ses racines en Angleterre dans les années 1870. Très vite, on considère que le sport peut permettre de développer des valeurs et des compétences qui dépassent le cadre de l'activité physique. Il est d'abord essentiellement pratiqué par l'élite britannique, considérant que « *tenus de suivre ensemble des règles codifiées, les étudiants regroupés en clubs cultiveront l'esprit d'initiative nécessaire aux futures élites de la nation* » (Duret, 2009). Mais à de rares exceptions près, la pratique du sport en compétition interdit tout d'abord la pratique professionnelle, et de nombreuses fédérations précisent de façon très stricte les conditions requises pour pouvoir prétendre au statut amateur, conditionnant l'autorisation à participer (Terret, 2019). Les classes les moins favorisées, qui ne peuvent pas voir compensés les manques à gagner liés à leur pratique sportive, y voient une forme de discrimination. Mais l'argent est alors vu comme une entrave aux principes fondamentaux du sport de compétition, que sont le respect des règles, de l'adversaire et de l'arbitre, le fair-play, et l'acceptation de la défaite, et l'amateurisme, prôné par Pierre de Coubertin, restera le cadre des Jeux Olympiques pendant près d'un siècle.

Dès les années 1880, le sport scolaire se met en place, à l'initiative des classes les plus aisées, dans les collèges et les lycées qu'elles fréquentent, et des Jeux Internationaux Universitaires seront même organisés à partir de 1923 (Fouquet, 2003)

Dès le début des années 1900, le sport va prendre une nouvelle dimension politique et sociale. La première Association Sportive des Postes et Télégraphes (A.S.P.T.T.) voit le jour à Bordeaux en 1906. Les premiers clubs ouvriers apparaissent en 1908 en France, et donnent lieu en 1934 à la naissance de la Fédération Sportive et Gymnique du Travail (F.S.G.T.) qui a pour vocation de permettre l'activité sportive pour tous les travailleurs.

En France, les premiers champions populaires apparaissent dans les années 1920, avec Jean Bouin, Georges Carpentier, Suzanne Lenglen et les quatre mousquetaires du tennis français. La politisation du sport prendra une dimension particulière lors de Jeux de 1936 à Berlin, puis lors de la guerre froide.

Durant les trente glorieuses, le sport va connaître une importante démocratisation. La France va ainsi passer de 1,8 millions de licenciés en 1949 à 7,4 millions en 1975. C'est également dans cette période que va avoir lieu la première épreuve caritative, avec l'organisation de la « CROP Hunger Walk » à Bismarck aux Etats-Unis.

Dans les années 1980, le sport prend une nouvelle dimension, avec la professionnalisation et le développement du sport-business, mais vient aussi, comme le montre Ehrenberg, répondre aux attentes nouvelles d'une société qui valorise le succès individuel et la réussite. Le sport symbolise parfaitement cette possibilité donnée à chacun d'atteindre les sommets. « *Il nous montre comment n'importe qui peut être quelqu'un* quelle que soit sa race, sa classe d'origine ou son handicap de départ dans la vie. Il élimine ainsi le poids de la filiation. De ce point de vue, il résout, sans rien modifier du paysage des structures sociales, un des dilemmes centraux de la condition démocratique : la contradiction entre l'égalité de principe des hommes et leur inégalité de fait. Cette contradiction politique alimente notre expérience subjective et ordinaire de la vie. La tension constante et indéfinie entre ces deux pôles, son instabilité régit dans une large mesure notre place dans la société et notre identité publique. La compétition sportive dénoue cette tension en la rendant non contradictoire. Elle est l'idéal de la compétition parce qu'elle met le monde à l'endroit : chacun – ou chaque équipe – s'y mesure, donc se classe, à armes égales, alors que dans la réalité de tous les jours [...] Elle est l'activité la plus en prise sur les valeurs démocratiques : l'égalité et l'individualisme. » (Ehrenberg, 1986)

Si compétition et solidarité sont souvent considérés comme deux attitudes qui s'opposent, ces deux aspects semblent donc se compléter, et plus encore lorsque l'on se réfère à la compétition sportive qui permet une véritable égalité des chances. (Vievard, 2012) La compétition étant indissociable de la vie, c'est ce qui amène de nombreux auteurs à considérer le sport comme étant « l'école de la vie », alors que l'égalité des chances et la réussite liée au mérite le rapprocherait de la dimension entrepreneuriale, ou chacun peut être l'artisan de sa réussite.

Enfin, tout au long de son histoire, le sport aura été tantôt le reflet des dérives de la société, tantôt le porteur de nombreux combats sociétaux. En tant que reflet des politiques d'état, le sport a été confronté à son détournement à des fins politiques, à l'apartheid, à l'homophobie, aux tentatives de fraude individuelle ou de grande ampleur (corruption, dopage,...) et plus récemment aux scandales sexuels. Mais, même si on mesure aujourd'hui le chemin qui reste à accomplir sur ces sujets, le sport a également joué un rôle important dans les luttes pour le droit des femmes (Hargreaves, 2006) ou contre la ségrégation raciale (Coakley, 2006).

2. Valeurs et dimensions du sport

Dès ses origines, la pratique sportive a été associée à certaines valeurs fortes, à tel point que l'on ne peut pas les dissocier du développement du sport dont elles constituent le socle. (Massicotte et Lessard, 1984) Le sport a immédiatement été vu dans la classe bourgeoise,

comme une manière d'exprimer « les valeurs propres au sport qui sont le dépassement de soi-même, l'excès cultivé jusqu'au risque, l'individualisme et la liberté (Arnaud, 2000).

Chaque sport, selon sa nature, développera des valeurs spécifiques. Parmi eux, le judo est un des sports mettant le plus en avant ses valeurs, et chaque judoka connaît les 8 valeurs qui sont érigées en code moral du judo (la politesse, le courage, la sincérité, l'honneur, la modestie, le respect, le contrôle de soi et l'amitié). Mais globalement, tout sport véhicule des valeurs d'entraide, de solidarité, de paix, de respect et d'émancipation. Elles ont motivé le développement du sport ouvrier, qu'il soit mis en place par les organisations ouvrières, (Davoust, Martinache, 2013) ou par le patronat, (Bretin-Maffiuletti, 2009) qui a longtemps été le principal moteur du développement sportif et culturel de certains bassins ouvriers. Il est d'ailleurs intéressant de noter, lorsque l'on évoque aujourd'hui les objectifs de développement durable, que le sport a été longtemps un moyen majeur de contribution des entreprises au soutien d'une économie et d'une culture locale, avec des exemples comme Michelin à Clermont-Ferrand ou les forges à Gueugnon. Il était également étroitement lié au développement de la culture d'entreprise, et « représentait un levier permettant de fidéliser les employés à l'entreprise et ses dirigeants, notamment en leur inculquant ses valeurs, autrement dit « l'esprit maison », et en développant la fierté d'appartenance. » (Pierre et Pichot, 2020)

Car le sport est également un formidable outil d'inclusion, voire, lorsqu'il est détourné de son objet initial, un moyen d'embrigadement (Brohm, 1977 & 1993), tout comme il peut mettre en exergue les phénomènes d'exclusion sociale. Le développement de la pratique handisport a ainsi permis aux personnes handicapées de pouvoir pratiquer une activité physique, mais elle permet également de jouer un rôle important dans l'acceptation du handicap dans nos sociétés. Son développement est pourtant récent, si on le compare à l'histoire du sport, puisque le handisport n'a réellement vu le jour qu'en 1954, et qu'il a fallu attendre 1988 pour que les Jeux Paralympiques soient organisés dans la même ville que les Jeux Olympiques, leur donnant ainsi une médiatisation plus importante et une meilleure intégration par l'association des deux événements. (Luquet, Paillard et Siclis, 2015).

Le sport a incontestablement été un élément important dans les luttes pour la place des femmes dans la société ou contre les ségrégations raciales, et son impact a largement débordé le seul cadre sportif (Journet, 2016). Mais si ces luttes nous renvoient au parcours d'Alice Milliat, ou au podium du 200m de Tommie Smith et John Carlos au JO de Mexico, il est à la fois le témoin contemporain des progrès qui ont été accomplis et des inégalités flagrantes qui demeurent, et un levier d'innovation important.

Par ses valeurs et son côté universel, le sport a rapidement été vu comme un acteur important de l'éducation. En France, des missions parlementaires réalisent régulièrement des états des lieux et des propositions sur le développement du sport scolaire. Au-delà de l'aspect sanitaire, et du développement des capacités motrices, l'éducation sportive a un impact important sur le développement de la citoyenneté, même si on peut parfois s'étonner du fait que les enseignements civiques et sportifs soient abordés de façon aussi indépendante dans le système éducatif français. Il contribue enfin à répondre à un besoin de convivialité pour ceux qui le pratiquent en groupe. (Boniface et Masseglia)

Dans toute l'histoire du sport, on constate que ces valeurs sont avant tout le socle du monde sportif amateur. Depuis les années 1980, et l'apparition du sport business, on observe pourtant des évolutions très différentes et un fossé qui tend à se creuser, entre le sport amateur dont le modèle semble arriver à bout de souffle, et un sport professionnel où les résultats financiers sont l'objectif principal et entraînent leur lot de dérives. Mais comme le note Jean-Pierre Mougin, «il ne faut pas opposer le sport de haut niveau avec le sport de masse. Ce sont deux composantes qui ne vont pas l'une sans l'autre ». (Besson, Machu et Mougin, 2015)

Dans le même temps, ces dernières années ont vu le sport en entreprise et le sport santé connaître des avancées importantes. On notera notamment la tenue des 1ères Assises Européennes Sport en Entreprises en 2015, symbole du lien de plus en plus important entre le sport et l'entreprise, qui ont mis en avant les bienfaits du sport sur les performances au travail. (Fustec, 2015). En France, le décret du 30 décembre 2016, pris pour l'application de l'article 144 de la loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 officialise la possibilité de voir l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée. Sport en Entreprises et sport-santé ne sont pourtant que peu connectés actuellement avec les structures du sport amateur ou du sport professionnel, mais pourraient constituer une piste de développement, notamment dans le cadre du déploiement des objectifs de développement durable.

3. Les structures privées

a. Développement du sport business

Depuis la création du sport moderne, une économie du sport a existé. Ses principales composantes étaient l'économie des équipements sportifs, le sponsoring et l'économie des clubs de sport, et la professionnalisation de quelques sports. Mais c'est à partir des années 1980 que le sport business s'est réellement développé. (Fielding, Pitts & Pedersen)

Dans le sport de haut niveau, la pratique la plus répandue était « l'amateurisme marron », où les sportifs officiellement amateurs percevaient des revenus sous forme de rémunération occulte ou d'emplois de complaisance. Les années 80 et 90 ont vu le sport de haut niveau s'ouvrir progressivement au monde professionnel, jusqu'à deux derniers « bastions » d'un haut niveau amateur : le sport olympique, qui s'est ouvert aux professionnels entre 1988 et 1992, et le rugby en 1995. La médiatisation, l'internationalisation du sport, la multiplication des chaînes de télévision et le développement d'internet ont contribué à une augmentation rapide des budgets et des revenus du sport professionnels au cours des décennies suivantes.

Alors que la plupart des sports traditionnels sont nés entre la fin du XIX^{ème} et le début du XX^{ème} siècle, les années 70 et le début des années 80 ont vu l'explosion des sports de masse. Si certains événements ont des origines bien plus anciennes, notamment en course à pied (Boston, 1897), patinage (Elfstedentocht, 1890) ou ski de fond (Vasaloppet, 1922), cette période a vu naître la plupart des grands marathons que nous connaissons aujourd'hui (New-York 1971, Berlin 1974, Amsterdam 1975, Paris 1976, Londres 1981) et la pratique du triathlon (Ironman d'Hawaii 1978). Une vingtaine d'années plus tard, le trail et notamment l'ultra-trail, est venu grossir les rangs de ces épreuves de masse.

Initialement organisées par des structures associatives, ces épreuves ont progressivement été reprises par des structures professionnelles. Leur croissance exponentielle les avait rendues trop lourdes à organiser pour des structures amateur, et d'une rentabilité intéressante pour des organisations professionnelles.

Enfin, deux autres catégories sont venues grossir les rangs du secteur sportif privé : les gestionnaires d'installations sportives, avec le développement des salles de fitness ou de futsal notamment, et les coachs et entraîneurs professionnels. En France, la croissance du secteur privé se traduit notamment par une croissance de près de 15% de l'emploi salarié entre 2010 (108 568 salariés) et 2015 (124 286 salariés).

Dans l'univers du sport de masse, comme dans celui du sport privé ou des gestionnaires d'installations sportives, les structures privées proposent généralement des prestations d'excellente qualité, mais plutôt réservées aux pratiquants avec un pouvoir d'achat assez élevé. Si elles ont majoritairement remplacé le secteur associatif dans l'organisation des épreuves avec un très grand nombre de participants, leur objectif est avant tout financier, et elles ne pourraient pas se passer du monde associatif qui demeure la porte d'entrée essentielle des pratiquants vers l'univers du sport et l'organisateur principal de la formation, notamment des plus jeunes.

b. Objectifs de développement durable

Les objectifs de développement durable, tels que présentés dans l'agenda 2030 pour le développement durable des Nations Unies, a donné lieu en 2015 à une analyse par le secrétariat du Commonwealth sur son application dans le monde sportif, et en 2017 à des propositions pour sa mise en application.

En France, l'application des principes du développement durable dans le sport a été orienté tour à tour par l'Agenda 21 du sport français (2003), la charte du sport pour le développement durable (2008), la Stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable du sport (2010) et les chartes des 15 engagements éco-responsables pour les organisateurs d'évènements et gestionnaires d'équipements (2017).

En France comme à l'international, les clubs professionnels et les grandes organisations événementielles ont mis en place une stratégie et des actions de développement durable. Une étude comparative en cours de réalisation sur les différentes actions mises en place par les signataires des chartes des 15 engagements éco-responsables, montre que les sports nature sont souvent parmi les plus avancés et les plus ambitieux dans la mise en place d'actions concrètes, et que les actions mises en place par les organisations privées répondent majoritairement au volet écologique du développement durable (tri des déchets, alimentation, déplacements notamment), à la mixité et à l'accès aux personnes handicapées.

La plupart n'affichent pas d'ambitions de développement durable très formalisées, et les mesures d'impact, dont le bilan carbone, ne sont pas une pratique habituelle. On peut surtout noter que la plupart des grosses structures privées n'apportent que peu d'innovations de rupture en termes de développement durable en s'écartant peu des sentiers battus, et n'utilisent que d'une manière très réduite leur position dominante et leur notoriété pour entraîner dans leur sillage les organisations associatives ou étendre l'impact du développement durable au-delà de l'univers sportif. Pour beaucoup, il s'agit avant toute chose de limiter leur impact.

En termes de développement, on pourrait à l'avenir envisager la mise en place de partenariats plus impactants avec les entreprises impliquées dans le sport professionnel. La majorité des partenaires des grands évènements et des clubs professionnels ont une démarche essentiellement marketing, et cherchent avant tout une rentabilité en termes d'image, alors qu'ils ont par ailleurs mis en place des politiques de Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) au sein de leurs organisations. Alors que l'efficacité du sponsoring est parfois remise en question (Hocquet), on pourrait attendre des organisations privées et des

entreprises la mise en place de nouveaux types de partenariats, qui aux bénéficiaires en termes de visibilité et de relations publiques, offrirait aux partenaires un champ d'application de leurs politiques RSE.

Le profit étant un moteur essentiel du secteur privé de l'événementiel sportif, la mise en place de structures de l'économie sociale et solidaire ne semble pas d'actualité, mais les grands événements peuvent contribuer à son développement, en faisant intervenir des entreprises de l'ESS comme prestataires. Paris 2024 pourrait en cela être un accélérateur.

En revanche, même si très peu ont déjà franchi le pas, les grandes sociétés du sport business pourraient se tourner vers des certifications de type B-Corp, ou pour des modèles de type « entreprise à mission » pour accompagner le développement d'une stratégie plus ambitieuse en termes d'impact solidaire et social.

c. Grands événements et héritage

Parmi les grands événements sportifs, les championnats internationaux ont une position particulière dans le sens où leur localisation et leur comité d'organisation change à chaque édition. L'impact local tout comme la définition d'une stratégie à long terme y sont donc différents.

En cela, le Comité International Olympique est particulièrement attaché à la notion d'héritage, d'autant que plusieurs éditions récentes des Jeux Olympiques ont laissé derrière elles des coûts importants et des structures à l'abandon, générant la défiance de potentiels futurs candidats. Parmi cet héritage, les Jeux Olympiques de Paris 2024 ont choisi de se positionner en tant que « premiers jeux durables, inclusifs et solidaires de l'histoire ! ».

Une plateforme ESS 2024 a notamment été mise en place afin de permettre aux entreprises de l'ESS de répondre aux appels d'offres liés à l'organisation des Jeux Olympiques, et le développement de l'économie sociale et solidaire figure en bonne place dans la charte sociale des Jeux Olympiques et Paralympiques Paris 2024.

Une première étape est donc franchie, où le sport se positionne comme promoteur de l'économie sociale et solidaire ; la seconde consistera à l'installer comme acteur à part entière de cette économie.

4. Les structures associatives

a. Etat des lieux

D'une façon générale, le bénévolat est particulièrement répandu dans les pays scandinaves et les Pays-Bas, puis dans les pays anglo-saxons (Etats-Unis, Angleterre) et dans des pays comme la France et la Finlande. (Archambault). Comme le relevait la plateforme sportanddev.org en 2016, le rôle du bénévolat est capital dans l'organisation du sport et du développement par le sport dans le monde, que ce soit pour les organisations professionnelles ou amateurs.

En France, les associations sportives relèvent généralement de la loi du 1^{er} juillet 1901, avec pour objet l'organisation de la pratique d'une ou plusieurs disciplines sportives. Comme l'indique le rapport sport et économie sociale et solidaire, la structure des associations sportives est relativement peu pourvoyeuse d'emplois, puisque seulement 12% des associations sportives sont employeuses, contre 14% pour les activités artistiques, 24% pour l'action sociale et 27% pour la formation.

Le monde associatif est confronté à des difficultés similaires dans les différents pays occidentaux, même si ces difficultés ont un poids plus ou moins important : la complexité croissante des organisations et des responsabilités qui incombent aux dirigeants, les changements dans le profil du bénévolat, où, si le nombre de bénévoles ne diminue pas, ils aspirent à une implication plus ponctuelle et moins engageante, et le financement des organisations.

b. Gouvernance et professionnalisation des organisations

Différents modèles gouvernent le sport amateur en Europe ; la France suit un modèle de législation interventionniste, quand d'autres pays ont choisi des modèles différents. (Allouli). Les 4 sources principales de financement des clubs sont les cotisations, les recettes d'activités publiques et privées, les subventions publiques et le mécénat. En France, en 2012, le financement public constituait 30% du financement des associations dans le domaine du sport, de la culture et des loisirs, même si les chiffres varient beaucoup selon les sports considérés (Tchernonog). Il faut néanmoins noter que si les associations sportives reçoivent moins de subventions que dans d'autres secteurs associatifs, elles bénéficient également de la mise à disposition de locaux et d'équipements sportifs.

Le rapport « sport et économie sociale et solidaire » publié par le Conseil National du Sport, note la difficulté du milieu associatif sportif français à se positionner dans une démarche

économique, une prise en compte insuffisante des besoins des pratiquants et de la valorisation de la qualité des prestations et du service et un manque de réactivité face à l'évolution des pratiques sportives.

Le sport associatif possède pourtant des ressources importantes : il dispose de compétences pointues et d'expérience dans le domaine sportif, bénéficie d'un important réservoir de pratiquants puisque la majorité d'entre eux le font aujourd'hui hors d'un cadre associatif, et peuvent répondre à des missions plus larges que ce qui est pratiqué actuellement.

Dans un contexte de réduction des subventions, mais où le sport-santé, le sport en entreprise et de nouvelles pratiques sportives se développent, le monde associatif du sport doit se réinventer et trouver de nouveaux moyens de développement ; « la gouvernance du club va jouer un rôle sur sa situation financière et sa capacité à mobiliser une grande variété de ressources ». (Barget et Chavinier-Réla)

Le sport ayant la capacité à jouer un rôle social et solidaire important, l'ESS peut être une voie de développement intéressante.

c. L'ESS comme voie de développement

Dans des organisations souvent basées sur la tradition et les habitudes, la première étape pour transformer le sport associatif sera de revoir ses fondations. Avant de mettre en place une nouvelle gouvernance, chaque club qui souhaite aller vers cette démarche va devoir commencer par repenser ses missions et son projet associatif. D'un modèle souvent tourné vers l'organisation d'activités sportives, avec une approche généralement tournée vers la compétition, le club va devoir redéfinir son environnement :

- Quel cadre de pratique sportive souhaite-t-il développer ? La pratique du sport santé ou une implication dans le sport en entreprise font-ils partie de son cadre d'intervention ?
- Quel rôle peut-il occuper dans l'éducation ou dans l'intégration ?
- Quels peuvent être ses liens avec son environnement économique ?

Une fois le cadre défini, l'ESS pourra permettre de structurer la gouvernance de l'association tout en la replaçant dans un contexte économique.

Elle lui permettra de se placer dans une démarche entrepreneuriale et de pouvoir se positionner sur d'autres types de services. Les compétences sportives ou organisationnelles dont elle dispose pourront lui permettre de répondre à des prestations publiques ou privées, dont les montants contribueront à financer de l'emploi ou du développement ; tout comme elle pourra

mettre ses infrastructures ou ses compétences au service de partenaires, qui seront ainsi dans une relation dépassant le cadre du sponsoring.

Le sport peut avoir de nombreux impacts sur le développement local. En 1984, Ritchie proposait de considérer 6 impacts principaux : économique, touristique et commercial, physique, socio-économique, psychologique et politique. En se positionnant comme acteur de l'Economie Sociale et Solidaire, le milieu associatif sportif pourra contribuer à chacun d'entre eux, et développer ainsi les axes sociaux et économiques de son impact sur le développement durable.

Tout en accentuant son activité commerciale, le mouvement sportif amateur devra intégrer des notions d'efficacité dans la gestion de ses ressources, comme dans l'atteinte de ses objectifs, notamment par la mise en place de mesures d'impact. L'ESS pourra permettre de renforcer la coopération, par exemple avec la mise en place de groupements d'employeurs sportifs ou la mutualisation d'équipements ou de prestations, qui permettront de répartir les charges.

Enfin, la gouvernance devra être redéfinie, afin de trouver le bon équilibre entre les différentes parties prenantes, et permettra de gagner en transparence et en rationalité.

Pour cela, un accompagnement sera nécessaire dans la mise en place et le développement des structures se revendiquant de l'ESS, notamment autour des dimensions économiques et juridiques.

Conclusion

Dépassant depuis sa création le cadre de la seule activité physique, le sport possède des valeurs de solidarité, d'entraide et de développement harmonieux qui en font un cadre tout à fait adapté à la mise en place de pratiques de développement durable. Son impact sociétal et son besoin d'innover et de se renouveler pour entrer dans une organisation plus professionnelle en font un candidat de fait à la mise en place de structure répondant aux critères de l'Economie Sociale et Solidaire.

Mais pour prendre la pleine mesure de son potentiel, le sport devra dépasser le simple cadre sportif. Par leurs actions, ce n'est pas juste dans le sport, mais dans la société toute entière, que Mohamed Ali a contribué à faire avancer les droits des afro-américains, et qu'Alice Milliat a fait progresser la place des femmes. De la même manière, le sport ne doit pas se contenter d'améliorer son impact dans le cadre de la pratique sportive, mais bien servir de moteur au déploiement des principes de développement durable et de l'économie sociale et solidaire dans la société.

Cette évolution peut être d'autant plus impactante que la crise que nous traversons amène notre société à réfléchir à de nouveaux modèles.

Une des deux sessions du hackathon récemment organisé par Sustainable Event Alliance sur le thème « repenser l'organisation événementielle dans l'après-Covid 19 » était consacrée à « comment faire pour que le sport devienne un événement piloté par ses impacts et non par sa dimension économique ou politique ». Le développement durable et l'économie sociale et solidaire sont très probablement deux éléments de réponse majeurs.

BIBLIOGRAPHIE

ABSALEM, B. (2016), Rapport Sport et Economie Sociale et Solidaire, Conseil National du Sport

ALLOULI, L. (2016) Sur le terrain des associations sportives, *Jurisassociations* 547

ARCHAMBAULT, E. (2005) Le bénévolat en France et en Europe, *Pensée Plurielle*, 11-34

ARNAUD, P. (2000), Le sport en France, une approche politique, économique et sociale, La Documentation française, 16

BARGET, E. et CHAVINIER-RELA, S. (2017) Analyse de la diversité des recettes des clubs sportifs amateurs : une perspective européenne, *De Boeck Supérieur*

BESSON, R., MACHU, P. et MOUGIN, J.-P.(2015), Le rôle éducatif du sport, *Informations sociales* 2015/1 (n°187), 87-98

BONIFACE, P. et MASSEGLIA, D. (2013) Le sport, c'est bien plus que du sport, *Jean-Claude Gawsewitch*

BLIN-FRANCHOMME, M.P. (2016) Sport et promotion de valeurs : quelle place pour la protection de l'environnement et l'enjeu du développement durable dans le sport. Dans : L'éthique en matière sportive. *Presses de l'Université Toulouse 1 Capitole*.

BRETIN-MAFFIULETTI, K (2009), Les loisirs sportifs en milieu de grande industrie : sport, patronat et organisations ouvrières au Creusot et à Montceau-les-Mines (1879-1939), *le Mouvement Social*, 49-66

BROHM, J-M (2017), Théorie critique du sport, Essais sur une diversion politique, *Alboussière*

BROHM, J-M (1977), Sociologie politique du sport, corps et culture, *Presses universitaires de Nancy*

CNOSF (2003), Programme Agenda 21 du sport français en faveur du développement durable.

CNOSF (2008), Charte du sport français pour le développement durable

COAKLEY, J. (2006) Sport, questions « raciales » et « ethnicité », traduit de l'anglais par Fabien Ohl dans *Sociologie du sport, perspectives internationales et mondialisation*, *PUF*, 89-103

Commonwealth Secretariat (2015), Sport for Development and Peace and the Agenda for the Sustainable Development

Commonwealth Secretariat (2017), Enhancing the Contribution of Sport to the Sustainable Development Goals

DAVOUST, J-F & MARTINACHE, I. (2013) Du sport ouvrier au sport oublié ? : Histoire mêlée de la CGT et du sport, le Geai Bleu

DEGUILHEM, P. et JUANICO, R. (2016) Rapport au Premier Ministre Manuel Valls. Promouvoir l'activité physique et sportive pour tous et tout au long de la vie : Des enjeux partagés dans et hors de l'école.

DURET, P. (2009) Sociologie de la compétition : Sociologies contemporaines, *Armand Colin*, 56

EHRENBERG, A. (1986), Des Stades sans Dieux, *Gallimard « Le Débat »*, 47-61

FIELDING, L., PITTS, B., PEDERSEN, P. (2015) Historical aspects of the sport business industry, 57-81

FOUQUET, M (2003) Le sport scolaire : histoire d'un projet politique et d'un engagement militant, *Contre Pied n°12 – Le sport scolaire : un sport alternatif*, 4-12

FUSTEC, A. (2015) Etude sur l'impact économique de l'activité physique et sportive sur l'entreprise, le salarié et la société civile, Goodwill Management.

GATEL, F., CORMIER-BOULIGEON, F. (2019) Faire de la France une vraie nation sportive – Développer la pratique d'activités physiques et sportives tout au long de la vie.

HARGREAVES, J. (2006) Les approches féministes du sport, traduit de l'anglais par Fabien Ohl dans *Sociologie du sport, perspectives internationales et mondialisation*, *PUF*, 89-103

JOURNET, C (2016) Femmes et sport, l'histoire d'un long combat, *Womensports*

LECOU, R. (2012), Le sport à l'école et le sport scolaire – Rapport parlementaire

LUQUET, F., PAILLARD, C. et SICLIS, A. (2015), Handisport, *Les Chroniques du Mouvement, 1954-2015/ création / évolution / héritage*, *FF Handisport*

MASSICOTTE, J.P. et LESSARD, C. (1984), Histoire du sport de l'Antiquité au XIXe siècle, Presses de l'université du Québec

Ministère des Sports (2010) Stratégie Nationale de transition écologique vers un développement durable du sport

Ministère des Sports (2017) Chartes des 15 engagements éco-responsables pour les organisateurs d'évènements et gestionnaires d'équipements

Ministère des Sports (2018) Dossier Thématique Economie Sociale et Solidaire et Sport

PIERRE, J. et PICHOT, L. (2020), Le Sport au Travail, Bien-être et Management, *Série Colloques et Congrès*, 38-41

RITCHIE, B.J.R. (1984), Assessing the impact of hallmark events: Conceptual and research issues, *Journal of Travel Research*, 2-11

TAKS, M. (2013), Social Sustainability of non-mega sport events in a global world, *European Journal for Sport and Society*, 121-141

TERRET, T. (2019), Histoire du sport (6^{ème} édition), *Que sais-je ?* 17

TCHERNONOG, V. (2013) – Le financement public des associations entre subventions et commandes. Etat des lieux et grandes évolutions

VIEVARD, L. (2012), Solidarité et compétition : des valeurs contradictoires ?, Direction de la prospective et du dialogue public (DPDP) du Grand Lyon

Textes officiels

2007-07-11 : Livre Blanc sur le Sport – Commission des Communautés Européennes

2011-01-18 – Communication de la Commission au Parlement Européen, au Conseil, au Comité Economique et Social Européen et au Comité des Régions. Développer la dimension européenne du sport – Commission Européenne

Loi n°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé

Décret n°2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée